

Commune de VINASSAN
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 27 septembre à 18h, le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 23 | 20 | 23 |

Présents :

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, ARTAUD Stéphane (arrivée à 18h15), AYMAR Patrick, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CODINA Emmanuelle, DELBOSC Jean-Pierre, FERAL Sophie, FRATICOLA Gérard, FOURGOUS Anne Marie (arrivée à 18h30), GARCIA Gérard, GRANAL Gilles, IMBERNON Marie, KOPEC Valérie, LAMBOURSAIN Séverine, LOPEZ Quentin, MATUTANO Céline, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

| Date remise convocation et affichage |
|--------------------------------------|
| 20/09/2022 |

Procurations : FUERTES Victor à ALDEBERT Didier

MITAINE Katia à RESSEGUIER Nadine

FOURGOUS Anne-Marie à BARRAU Sylvie de 18h à 18h30

OURNAC Jean-Louis à GRANAL Gilles

ARTAUD Stéphane à FRATICOLA Gérard de 18h à 18h15

| Vote | | |
|------|--------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 23 | 0 | 0 |

Secrétaire de séance : MATUTANO Céline

N° 2022-035 Demande de subvention DETR- Salle Caravelle

Le Maire,

- Présente les travaux de rénovation et d'adaptation aux nombreuses manifestations qu'elle accueille tout au long de l'année.
- Les travaux consistent à l'acoustique, au changement de chauffage et la façade extérieure : 96 639.80€ HT soit 113 549.78€ TTC.
- Demande une subvention d'Etat pour financer l'opération.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** les travaux de réaménagement de la salle Caravelle pour un montant HT de 96 639.80€.
- **SOLLICITE** de l'Etat au titre de la DETR une subvention la plus élevée possible.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Didier ALDEBERT

